



## **MAIRIE de MIJOUX**

Rue Dame Pernelle  
01410 Mijoux

### **TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 25 mai 2016**

La réunion s'est ouverte à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Excusés : Mr E.BADOT, Mme J.BOUIIN donne pouvoir à Mme N.BOYER, Mr D.ZANOUN donne pouvoir à Mme DURIEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

#### **I. Subventions aux associations**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-7 ;

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par l'article 7 de l'ordonnance n° 2015-904 d 23 juillet 2015 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le budget primitif communal 2016, adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2016 ;

Vu les différentes demandes de subventions émanant de diverses associations ;

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions émanant de diverses associations.

Après un examen attentif de chaque demande, il est proposé le versement des subventions suivantes :

Au titre du fonctionnement (compte 6574)

- Association Office de Tourisme de Mijoux : 50 000 € au titre de la convention d'objectif
- Sou des Ecoles : 1 000 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 550 €
- Association Patrimoine Mijoux : 2 500 €
- Société Tir et Sport : 200 €
- Club des Sports Monts-Jura : 1 500 €
- Hélianthe : 80 €
- Coopérative scolaire : 400 €
- Radio Mad FM : 100 €

Pour un total de : 56 330 €

Au titre de l'organisation (compte 6745)

- Association Valzik : 2 000 €
- Association Tir et Sports : 3 000 €
- Association Les Maries Copines : 2 000 €

Pour un total de : 7 000 €

Après en avoir délibéré, considérant les lignes budgétaires affectées aux dotations des subventions aux associations, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité moins deux abstentions, le versement des subventions aux associations tel que listé ci-dessus.

Le conseil décide que lors des prochains exercices, chaque association devra émettre sa demande en ligne et y joindre tous justificatifs nécessaires à l'étude de sa demande et notamment le bilan détaillé des dépenses de fonctionnement de l'association.

## **II. Point sur les dossiers « tourisme »**

Le Maire fait un point aux membres du conseil sur les travaux d'aménagement de La Faucille.

La CCPG va diffuser prochainement un dossier relatif au projet de territoire actuellement à l'étude.

Projet sentiers : le principe de création d'une association conventionnée par la mairie en vue de développer des sentiers communaux est voté à l'unanimité. Le conseil autorise Mr Le maire à élaborer les statuts et la convention en question.

## **III. Questions et délibérations diverses**

Modifications des statuts du Syndicat pour l'électricité et l'e-communication dans l'Ain :  
Approuvé

Rentrée scolaire 2016/2017 : le conseil approuve le projet d'intégration de l'agent qui assume les fonctions d'ATSEM en tant que stagiaire de la fonction publique territoriale, l'agent en question suivra la formation dispensée par le CNFPT pour se présenter au concours d'ATSEM.

Il est 20h00 heures, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.